Rôles / Mission / Poste

> Expliquer les postes (Ex : Porte-parole, Comptable, Webmaster, etc.).
> Attention, différent de la Fiche Rôles !

> Voir les mandats décrits dans le Règlement intérieur.

Pour tout collectif, s'organiser pour atteindre les objectifs fixés nécessite de répartir les tâches nécessaires. Il convient de bien définir les moyens d'y parvenir. Pour ce faire, quelques précisions et définitions nous éclairent :

Un poste est lié à un mandat, et dure plus que le temps d'une réunion. C'est tenir un emploi, une affectation particulière indispensable pour remplir une fonction et assurer la réussite d'un objectif.

Une mission correspond à un ensemble de tâches données à une personne ou à une entité, afin d'atteindre un objectif.
Elle nécessite généralement mandats et/ou délégations.

Un rôle ou une fonction correspond à une articulation en fonction d'une position dans une organisation et en fonction de l'interprétation d'une mission.

Quels problème rencontrez-vous ?

accaparement de plusieurs rôles par une même personne.

Manque d’objectivité,

Détournement d'une mission

Manque de définition précise de chaque mission

Malversations

Manque d'engagement des mandatés

.

Solutions proposées :

Définir clairement chaque mission.

Etablir autant que possible des mandats tournants et impératifs (Rôles tournants = désignation et/ou tirage au sort des mandatés pour chaque poste ou rôle).

Sur chaque poste indispensable ou critique, privilégier la désignation d'un binôme (2 mandatés) si possible pour assurer la continuité de la tâche, permettre plus d'objectivité, éviter les malversations et former le mandaté le moins préparé des deux.

Appliquer certaines règles : rendre compte périodiquement des travaux à l'organe de direction/ vérification s'il existe et/ou en assemblée plénière (Voir Fiche Règlement Intérieur). Les missions sont requalifiées à chaque échéance statutaire prédéfinie.

Mises en oeuvre proposées

Pour chaque mission il est intéressant de constituer un binôme constitué de deux personnes tirées au sort ou d'une personne désignée par votation + une personne tirée au sort.

En cas de difficulté d'exécution d'une mission, les mandatés doivent pouvoir interpeller le reste du collectif ou l'organe de direction s'il existe pour affiner le contenu de la mission ou pour modifier l'intitulé de leur poste ou rôle.

Si ce n’est pas possible pour chaque mission, il faut prévoir un temps d’équipe pour votation et pour réécriture du poste.
? Sinon la mission sera annulée.

Chez D-Demain (collectif peu nombreux) :

Il y a un fonctionnement collégial pour l'administration du collectif.

La plupart des tâches est répartie entre les différents membres.

La gestion des finances est assumée par un binôme.

Révision #11
Créé 2023-04-16 17:32:35 UTC par Tristan
Mis à jour 2025-10-22 14:52:31 UTC par arnaud